

Régulations sectorielles et territoriales au cœur du nouveau régime d'accumulation *-objet, problématique, posture de recherche-*

*Catherine LAURENT, Christian du TERTRE
Patrick DIEUAIDE, Pascal PETIT*

Les transformations structurelles des économies de l'OCDE ont modifié progressivement les fondements du régime d'accumulation et des modes de régulation qui s'étaient imposés durant les « trente glorieuses ». Ces changements structurels affectent l'ensemble des champs de l'économie et modifient la morphologie des différentes formes institutionnelles sur lesquelles reposait ce régime.

Il s'agit d'abord du passage d'une économie reposant sur la dynamique industrielle à une économie fondée sur celle des services. Non seulement les emplois industriels baissent en volume comme en structure, depuis le milieu des années soixante-dix dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, mais au sein même des entreprises industrielles, le poids des emplois associés aux activités de fabrication -élément clé de l'identité de ces secteurs (automobile, agro-alimentaire...)- se restreint au profit de celui des emplois associés aux activités de service : conception, marketing et vente, communication et information, logistique...

Parallèlement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) émergent et se propagent à l'ensemble de l'économie. Elles contribuent à modifier, d'un côté, le travail, son contenu, son organisation et sa localisation, de l'autre, les formes de concurrence et les logiques d'intermédiation entre acteurs économiques, sociaux ou institutionnels. La microinformatique née de l'invention de la puce en 1973, se déploie d'abord dans le monde de la production industrielle (les années quatre-vingts et la robotique), ensuite dans celui des activités administratives et de services (les années quatre-vingt-dix, la bureautique et le micro-ordinateur installé, actuellement, sur la quasi-totalité des postes de travail), enfin dans celui de la communication et de l'intermédiation (depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les connexions internet et le multimédia). Elles bouleversent ainsi les déterminants de la localisation géographique des activités.

Les transformations structurelles concernent, également, les attributs des marchandises (produits ou services) et les conditions de l'appréciation de leur valeur. Les dimensions mesurables et dénombrables liées à leurs aspects matériels se conjuguent aux dimensions non mesurables, non dénombrables relevant de l'immatériel (confiance, pertinence, design, connaissances...). Les processus d'innovation opèrent ainsi comme des leviers à partir desquels ces caractéristiques de l'économie prennent un ascendant sur ses dimensions matérielles et suscitent la généralisation d'investissements immatériels (R/D, formation et professionnalisation, communication et information, conseil...). Les connaissances, leur création, comme leur accessibilité, sont devenues des éléments stratégiques, étroitement intégrés à la dynamique économique et à sa performance tant sur le plan microéconomique que sur le plan macro, et débouchent sur la constitution de nouveaux dispositifs institutionnels, voire de nouveaux secteurs d'activité ayant leur propre logique de reproduction.

Les transformations structurelles sont aussi profondément marquées par la globalisation de certaines dimensions de la régulation économique. Certes, l'internationalisation de l'économie n'est pas un fait nouveau tant pour ce qui concerne les échanges de marchandises, que la division du travail et les investissements à l'étranger car les mouvements migratoires, les firmes multinationales et les investissements croisés ne datent pas d'aujourd'hui. Mais un nombre croissant d'enjeux est abordé directement au niveau planétaire (la finance, la libéralisation des échanges et l'extension du domaine de compétence de l'OMC, les questions environnementales...) et de nouveaux acteurs émergent de dimension supranationale (l'Europe, le Mercosur...) ou représentant des territoires à l'échelle de sous-continent (la Chine, l'Inde, le Brésil...). Pour les régimes d'accumulation nationaux, les mutations en cours renforcent considérablement le poids des contraintes de l'insertion dans ces nouvelles formes de concurrence internationale, affaiblissant la portée des régulations nationales, notamment des régulations sectorielles qui s'opéraient à cette échelle, au profit de régulations supranationales. Dans le même temps, de nouvelles inégalités émergent qui concernent, en particulier, les revenus, les difficultés d'accès aux services et aux ressources immatérielles, compte tenu de leur coût, de leur répartition territoriale, des pré requis culturels qu'ils supposent... La pauvreté resurgit au cœur des pays développés, liée au retour des « équilibres de sous-emploi » d'ordre macroéconomique ; les nouvelles modalités d'organisation du travail et du temps de travail, sur site et hors site, détériorent les conditions de travail de nouvelles catégories de salariés, provoquant de nouveaux troubles de la santé affectée par l'intensification et la déshumanisation du travail ; les difficultés de réguler les externalités négatives issues d'une urbanisation galopante et de formes de concurrence encore très marquées par l'ère industrielle, font émerger des risques environnementaux d'une ampleur nouvelle... ; la violence des rapports sociaux s'intensifie. Ce faisant, ces mutations conduisent aussi à reporter sur les niveaux infranationaux (régions, agglomérations, communes...) la charge de la régulation des contradictions nouvelles qui émergent. Cela concerne tant l'emploi, que les transferts sociaux, l'accessibilité des services publics ou privés, le cadre de vie et les problèmes environnementaux pour lesquels il faut concevoir des solutions techniques tenant compte des contextes locaux.

Disparition progressive des régulations issues du fordisme et émergences de nouvelles régulations

Ces transformations structurelles conduisent donc à déstabiliser et à rendre obsolètes toute une série de dispositifs institutionnels sur lesquels reposaient les modes de régulation en vigueur pendant la période de l'accumulation intensive. Les dispositifs institutionnels nationaux issus de cette période, notamment ceux associés au rapport salarial fordien et aux formes de concurrence oligopolistiques, ne permettent plus le dépassement des contradictions qui s'affirment entre acteurs, entre groupes sociaux, entre aires géographiques...

La période contemporaine est, ainsi, marquée par un ensemble de changements institutionnels qui apparaît parfois chaotique : des dérégulations dont l'identification et la lecture sont facilitées par le contenu des appels incessants à « la réforme », mais aussi des difficultés d'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels de régulation et de nouveaux modes de régulation. Ainsi, dans certaines situations, c'est l'absence de dispositifs de régulation qui est frappant, et le retour à une régulation par un marché faiblement structuré, digne du 19^{ème} siècle ; dans d'autres situations, c'est l'apparition de nouveaux dispositifs dont la portée n'est pas encore lisible, et dont la cohérence n'est pas véritablement pensée vis-à-vis des enjeux de développement concernés ; dans d'autres situations encore des dispositifs institutionnels « concurrents » s'élaborent, cherchant à s'imposer selon des logiques d'acteurs habités par des intérêts contradictoires.

On observe ainsi que le changement de régime d'accumulation actuel est marqué par des recompositions profondes des frontières et des caractéristiques identitaires des secteurs et des territoires. On est, ainsi, conduit à parler de « processus de déssectorisation » en observant l'affaiblissement des dispositifs institutionnels des secteurs d'activité issus du régime d'accumulation intensive et de « re-sectorisation » lorsque émergent de nouveaux périmètres d'enjeux et d'acteurs conduisant à de nouveaux espaces sectoriels à partir desquels s'élaborent de nouveaux modes de régulation. De façon analogue, l'affaiblissement des régulations territoriales fondées sur des découpages institutionnels formels issus de l'ère industrielle, accompagnés de nombreuses délocalisations ou arrêts d'activités, évoque des phénomènes de « déterritorialisation » alors que l'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels territoriaux fondés sur de nouvelles pratiques et règles de gouvernance associant acteurs publics et privés, conduit à mettre en évidence des processus de « re-territorialisation ». L'identification de la portée des nouveaux dispositifs de régulation, de leur cohérence et de leur finalité, devient ainsi des sujets de recherche essentiels.

Régulations sectorielles et territoriales

Pour saisir pleinement l'ampleur des recompositions en cours, les dynamiques productives et d'accumulation de valeur doivent être appréhendées selon deux dimensions, sectorielles et territoriales, qui s'articulent, car ces transformations participent à la fois de la division sociale du travail adossée aux formes de concurrence entre capitaux individuels, et de la division spatiale des activités.

L'inscription dans la division sociale du travail et des modalités de concurrences se traduit par la mobilisation de compétences génériques et spécifiques et par l'immobilisation de capitaux financiers dans du capital productif. Ces processus de valorisation du capital se cristallisent, ainsi, dans des configurations productives liant intrinsèquement compétences, technologies et organisations qui autorisent la création de « valeurs d'usage » destinées à l'échange marchand. Cette dynamique est liée aux conditions à travers lesquelles, historiquement, les entreprises entrent en concurrence et coopèrent conduisant à distinguer des ensembles productifs regroupant des acteurs partageant les mêmes finalités productives, les secteurs. Cependant la reproduction élargie de ce processus est adossée à des dispositifs institutionnels qui structurent et font évoluer cet espace de relations. En d'autres termes, Les secteurs sont des construits institutionnels et historiques.

Les dynamiques productives et d'accumulation de valeur se déploient, aussi, sur la base de structures spatiales héritées qu'elles contribuent à structurer et à transformer. Les « territoires » qui en résultent renvoient, d'une part, à des portions d'espace concrets qui ont des propriétés non anthropiques (relief, climat...) c'est-à-dire inévitables compte tenu de l'état des connaissances et des ressources disponibles (propriétés souvent qualifiées de "caractéristiques naturelles"), et, d'autre part, à des espaces construits institutionnellement. Dans cette seconde perspective les territoires sont construits par le jeu des acteurs et la dynamique de leurs relations tant productives qu'institutionnelles, locales et extra-locales. Certes, toute production est située géographiquement mais cette inscription territoriale n'est pas prédéterminée. Les territoires correspondent à des systèmes de relations dont l'objet et le périmètre ne sont pas clos d'avance.

Dans cette perspective, l'analyse de la construction institutionnelle des secteurs et des territoires doit être réactualisée. Le changement de régime d'accumulation qui déstructure les anciens modes de régulation, conduit à faire émerger de nouvelles articulations « régulations sectorielles / régulations territoriales » et celles-ci ont une incidence sur les conditions de production et de répartition de la valeur. Les activités économiques se retrouvent, ainsi, au carrefour de deux logiques de développement distinctes, source de tensions ou de complémentarités, qui doivent être reliées mais qui ne recouvrent pas les mêmes types d'enjeux.

Le développement sectoriel repose sur la possibilité d'accumulation et de reproduction du secteur à partir de revenus tirés de ses activités comme de revenus de transferts associés à la place du secteur dans la dynamique macro-économique d'ensemble. Les régulations sectorielles concernent donc avant tout la façon dont le capital trouve les conditions d'une reproduction élargie à partir de la dynamique

institutionnelle du secteur, même si cela s'opère dans des phases historiques marquées par la saturation voire la récession de leurs marchés.

Le développement territorial suppose la capacité d'un système social localisé et institutionnel à garantir des processus d'accumulation sur son territoire, à y maintenir des activités économiques, à valoriser et protéger ses ressources naturelles, ses acquis technologiques et garantir la paix sociale. La régulation territoriale résulte ainsi de la nécessité de réguler les conditions à travers lesquelles les secteurs se déploient et les ressources sont affectées. Elle aura à prendre en charge les rapports de ce développement économique avec les autres dimensions de la vie en société. Les aspects sociaux associés à la redistribution vont relever, en particulier, des territoires qui auront également à assumer les enjeux d'accessibilité aux services qu'ils soient privés ou publics.

Si la régulation sectorielle est centrée sur les conditions d'accumulation du capital, la régulation territoriale est confrontée à la capacité de reproduction de cette accumulation en régulant les tensions sociales que cette reproduction implique. Secteurs et territoires apparaissent, ainsi, comme des espaces d'accumulation et de régulation dont la dynamique et l'articulation doivent être décrites, et dont le poids respectif dans la dynamique économique d'ensemble doit être revisité.

Le programme de recherche régulationniste et le réseau RST

C'est parce qu'ils partagent l'hypothèse que la compréhension des mécanismes par lesquels s'opère la transformation des régimes d'accumulation ne peut faire l'économie de ces recompositions sectorielles et territoriales, que les membres du séminaire "Régulation sectorielle et territoriale" (RST) ont mis en commun une série de travaux qui sont à l'origine de cet ouvrage. En effet, les prémisses du programme de recherche régulationniste sont bien connues (Boyer 1986). Privilégiant l'analyse historique de la constitution de modèles de développement nationaux hétérogènes et des régimes d'accumulation qui les sous-tendent, un ensemble de travaux s'est d'abord focalisé sur les dynamiques économiques et sociales telles qu'elles peuvent être appréhendées au niveau national. Mais très vite, des travaux complémentaires ont exploré la portée heuristique du programme de recherche régulationniste pour rendre intelligible la diversité des dynamiques économiques et sociales à des niveaux, sectoriels et infranationaux. Une première génération de travaux s'est ainsi développée contribuant au renouvellement des problématiques de l'économie régionale mais aussi de problématiques sectorielles, pour l'agriculture, l'automobile ou encore le BTP...¹

¹ Pour cette période de travaux français, voir notamment Allaire 1988, du Tertre 1989, Bartoli, Boulet 1990, Boyer 1990, Laurent 1992, Touzard 1994, Allaire et Boyer 1994, et, en 1995, dans *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* dirigé par R. Boyer et Y. Saillard, l'ensemble des chapitres sur les nouveaux espaces de régulation (chapitres notamment de G.Allaire, G.Benko, J.-P.Gilly, A.Lipietz, A.Mollard, B.Pecqueur, Y.Saillard, C. du Tertre).

Ces travaux qui sont restés dispersés ont cependant enrichi l'analyse du régime de croissance de la période des Trente Glorieuses et de sa crise en mettant en évidence la variété des arrangements institutionnels et productifs qui s'étaient encastrés de façon compatible avec un mode de régulation global de type fordien. Ils ont montré comment l'identité de chaque modèle de développement est fortement liée à la configuration des formes de régulations sectorielles et territoriales dont ils ont proposé des formes d'analyse originales.

Depuis 1995, une nouvelle génération de travaux, à laquelle appartiennent les chapitres de cet ouvrage, s'est attachée à préciser le rôle des secteurs et des territoires dans les régulations émergentes. Il ne s'agit plus d'analyser *ex-post* la variété des formes du capitalisme mais de mobiliser des outils de l'analyse méso-économique pour faire ressortir les nouvelles contradictions qui se nouent actuellement autour du rapport capital / travail, et identifier les arrangements institutionnels spécifiques, sectoriels et/ou territoriaux qui contribuent à les dépasser². Ce faisant, le changement institutionnel n'est pas appréhendé seulement *ex-post* mais en construisant des observations *ad hoc* permettant de découvrir ces régulations émergentes, d'en déceler le sens comme les crises. Cette démarche vise à enrichir et révisiter le corpus régulationniste à la lumière de ces transformations mais aussi à éclairer les enjeux des transformations en cours à des niveaux (secteurs, territoires) où divers types d'acteurs cherchent de nouveaux leviers d'action. C'est à cet exercice que se sont livrés les auteurs de cet ouvrage.

Analyser ces dynamiques, ces articulations nouvelles et ces champs de régulation permet de rendre compte des évolutions réelles ou potentielles des activités productives, comme celles du travail, d'un côté, du type de « régime de développement » que cela induit, de l'autre. En effet, le « régime de développement » d'ordre macroéconomique et le mode de régulation qui lui sera associé, vont dépendre de la façon dont secteurs et territoires se construisent et s'articulent. Cette articulation est fondatrice du mode de régulation. C'est ainsi qu'en décalant la perspective de l'observation, ces travaux élargissent le champ d'investigation du programme de recherche régulationniste et contribuent à sa progression.

Elargir le champ du rapport salarial

Les premiers chapitres invitent à s'émanciper d'une vision trop réductrice du concept de « rapport salarial » qui resterait structuré par une représentation des relations salariales héritée de l'analyse du modèle de croissance fordiste, et à s'intéresser à

² Pour des présentations collectives de ces travaux voir par exemple la présentation du groupe RST dans *La lettre de la régulation* n°33 (du Tertre *et al.* 2000), ou le numéro spécial de la revue *Géographie, Economie, Société* 4 (2) « Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux pour la recherche ? » avec des contributions de G. Allaire, J.-P. Chanteau, C. Laurent, M. Nieddu, B. Pecqueur, P. Petit, M. Quéré, C. du Tertre), ou encore des travaux individuels analysant ces transformations par exemple Nieddu et Gaignette 2000, Laurent 2002 ; Gilly, Perrat 2003, Dieuaide 2005, Berriet-Sollicet *et al.* 2006, Lung 2006, du Tertre 2007, Zuideau et Rousseau 2007.

l'activité au delà d'une simple inscription du travail dans la seule relation salariale. A cette fin, **C. Laurent et M.F. Mouriaux** proposent la notion de "Rapport social d'activité" qui paraît une dénomination plus juste pour désigner les nouvelles formes de socialisation du travail et de l'activité qui se mettent en place, pour signaler la nécessité d'intégrer dans l'approche des enjeux de la régulation des fractions de population (inactifs, chômeurs,...) et des formes d'activités (activités réduites, contrats d'insertion, activités non-salariés, activités de formation...) qui ont été souvent délaissées des études en terme de rapport salarial. Cette démarche permet de tenir compte de contradictions nouvelles qui surgissent de la confrontation des dynamiques sectorielles et territoriales.

Ce dernier élargissement de l'analyse des activités et du travail apparaît d'autant plus nécessaire que la logique des mécanismes de répartition s'est profondément modifiée et qu'il faut intégrer l'analyse des contraintes spécifiques auxquelles se trouvent confrontées les collectivités territoriales depuis que les Régions et les Départements doivent assumer de nouvelles responsabilités (1982), non seulement en matière de développement économique et de formation, mais également d'insertion et de lutte contre les exclusions.

Même si on se cantonne aux questions de formation, d'emploi et de travail, on ne peut que constater, comme le souligne **J. Perrat**, la montée en puissance des niveaux régionaux et locaux dans le traitement de problèmes qui relevaient auparavant d'instances publiques et/ou professionnelles nationales. Un des facteurs majeurs de ce repositionnement territoriaux / professions est la transformation du rôle de la formation : de simple condition d'entrée dans l'emploi, elle tend à devenir un déterminant direct de l'efficacité productive en tant qu'investissement immatériel concernant le travail. Des enquêtes de terrain réalisées avec des syndicalistes permettent de saisir le contenu concret de ces transformations dans la région Rhône-Alpes. Il observe ainsi comment s'installe un modèle d'emploi porteur d'un double objectif : d'une part, assurer la constitution d'un nouveau corps de professionnels de haut niveau se conformant à des normes para-salariales ; d'autre part, diffuser chez l'ensemble des salariés l'idée de la nécessité de s'impliquer dans les objectifs productifs et d'assumer individuellement les risques qui en découlent. Cette territorialisation accroît les contradictions auxquelles font face les dispositifs sectoriels de régulation dans leur nécessaire adaptation aux évolutions techno-productives.

Les cadres, les investissements immatériels, la connaissance et la formation

L'analyse de la situation socio-professionnelle des cadres d'entreprise du secteur privé proposée par **P. Dieuaide** précise les caractéristiques de ce nouveau modèle d'emploi. Elle montre comment la crise larvée des mobilités ascendantes internes aux entreprises, combinée au renouveau des modèles de marché professionnel, laisse deviner, pour les jeunes tout au moins, une transformation en profondeur des conditions d'accès au statut de cadre. A une logique d'intégration typique des années fordistes (CDI, emploi stable, carrière en interne) succède une logique d'insertion plus sélective, fondée sur des parcours professionnels élaborés au sein de secteurs d'activité ou d'espaces socio-économiques diversifiés comme les milieux professionnels, les bassins

d'emplois, les réseaux sociaux. Ainsi se dessinent les caractéristiques d'un nouveau « régime salarial » pour les cadres, c'est-à-dire de nouvelles modalités d'insertion professionnelle et d'engagement dans le travail où les formes d'élaboration et de mobilisation des compétences sont profondément modifiées. De nouvelles « trajectoires professionnelles » des cadres émergent, ré-interrogeant la pertinence des dispositifs de régulation sectoriels et celle des dispositifs territorialisés.

Cette évolution prend d'autant plus d'importance que, comme le souligne **C. du Tertre**, les entreprises ont tendance à réaliser de plus en plus d'investissements immatériels pour assurer leur dynamique de développement comme de compétitivité. Si ces investissements sont affectés au renforcement des actifs immatériels que représentent la pertinence de l'organisation et de la stratégie, la confiance des clients et des partenaires, la compétence des individus et des collectifs de travail, un nombre significatif d'entre eux sont affectés aux ressources humaines et notamment aux cadres et aux outils de gestion qu'ils manient. Or, même si on s'en tient au seul domaine de la production, ces enjeux ne peuvent être appréhendés dans le seul périmètre de l'entreprise. D'abord, parce que la construction des connaissances constitutives d'un grand nombre d'investissements immatériels met en jeu des réseaux de coopération et d'apprentissage qui dépassent forcément les limites de l'entreprise. Ensuite, parce que pour nombre de domaines, la possibilité de renforcer l'impact productif des investissements immatériels suppose l'existence de dispositifs collectifs (sectoriels et/ou territoriaux) qui garantissent le développement des connaissances et leur accessibilité. Cette dernière préoccupation n'est pas sans importance, car l'analyse des recompositions productives entre secteurs et territoires montre le rôle clé du différentiel d'évolution entre la dynamique des investissements matériels et celle des investissements immatériels.

Ces observations concernant l'évolution des formes d'activité et l'intérêt renouvelé des entreprises pour les connaissances à travers les investissements immatériels, convergent pour faire ressortir le rôle central que jouent la formation et, au-delà, le processus de professionnalisation, dans les recompositions actuelles et les articulations entre logiques privée et publique. **T. Lamarche** montre comment ces enjeux nouveaux conduisent à transformer profondément les objectifs du système éducatif où subsistaient des finalités essentiellement non économiques. Le système public d'éducation nationale est déstabilisé par l'irruption d'exigences du monde productif qui tendent à transformer une partie de l'enseignement supérieur et de la recherche en un secteur de services marchands, en réponse aux besoins spécifiques de formation et de R/D des entreprises. Ce faisant, l'éducation qui fut longtemps un domaine emblématique de l'expression des fonctions régaliennes de la République, considérée comme la garante de l'intégration sociale sur l'ensemble du territoire national, change fondamentalement de nature en devenant en partie un secteur de service.

Ces résultats font ressortir l'ampleur des nouveaux champs d'hypothèses à tester mais aussi l'intérêt d'une approche méso-économique pour saisir certaines transformations fondamentales de l'Etat, forme structurelle majeure de la théorie régulationniste. En effet, celles-ci ne sont pas seulement visibles dans le système éducatif.

Des évolutions substantielles de l'agriculture

En s'intéressant à un secteur fortement administré, l'agriculture, **M. Berriet**, **C. Déprès** et **A. Trouvé** s'interrogent sur l'importance réelle et la signification d'interventions publiques territorialisées émanant des administrations nationales et européennes mais aussi des collectivités locales. S'agit-il de la définition d'un nouveau domaine d'action publique ou correspondent-elles simplement à l'accompagnement de dynamiques sectorielles renouvelées où apparaissent de nouveaux enjeux productifs (environnement, qualité des produits, entretien des espaces ruraux) ? Pas à pas les auteurs examinent les différents aspects de ce questionnement en s'appuyant sur un ensemble de travaux empiriques qui ont notamment mesuré les montants des dépenses des interventions publiques territoriales et de celles s'inscrivant dans une logique traditionnelle de soutien au secteur. Ils montrent ainsi que l'intervention publique territoriale a un pouvoir régulateur limité face aux échelons publics nationaux comme supra nationaux, et aux nouvelles formes de concurrence qu'impose la libéralisation des marchés agricoles. Ce faisant, ils concluent que la dimension sectorielle reste la composante prédominante de la régulation de l'agriculture. Ils invitent à relativiser l'idée selon laquelle la territorialisation de l'intervention publique en agriculture serait une source de compromis originaux et pourrait faire contrepoids aux effets de la libéralisation et de l'ajustement structurel du secteur.

L'analyse sur le temps long de la dynamique des activités aéronautiques de Toulouse proposée par **Y. Dupuis** et **J.-P. Gilly** porte, elle aussi, cette question de la transformation des formes d'intervention de l'Etat dans les dynamiques productives. Ils montrent ainsi comment en une quarantaine d'années on a quitté une « logique d'arsenal » où l'Etat était à la fois le propriétaire de l'entreprise et son principal client en achetant des avions militaires et des engins balistiques ou des appareils pour Air France, compagnie d'aviation civile nationalisée. On est ainsi passé d'une logique impulsée par l'Etat utilisant des ressources locales principalement génériques à un territoire où s'organise la construction de ressources spécifiques locales sous l'égide d'une société privée, Airbus, dont la dynamique est articulée à celle du secteur aéronautique européen et mondial. Là encore, la transformation de l'ensemble productif se recompose pour s'adapter aux nouvelles contraintes de la libéralisation. Mais dans le cadre du système aéronautique toulousain, les auteurs observent une montée en puissance des acteurs publics locaux et l'émergence d'une gouvernance territoriale de type privé qui est confortée par l'action des acteurs publics ou parapublics déconcentrés, locaux ou régionaux.

Si ces analyses accroissent l'heuristique positive du programme régulationniste, c'est que chaque secteur s'articule de façon spécifique à la dynamique économique d'ensemble, avec des dispositifs institutionnels particuliers assurant ces ajustements intermédiaires. Le mode d'insertion du secteur automobile –et dans son sillage des secteurs de production de masse de biens d'équipement des ménages- dans la formation économique et sociale d'ensemble qui fut considérée comme emblématique de la période de la croissance fordiste, n'était qu'un mode d'insertion parmi d'autres. Les travaux sur le bâtiment ou l'agriculture en avaient attesté. La nouvelle génération de recherches sur les secteurs productifs le confirme. Ce qui rend intelligible les évolutions

observées, c'est la connaissance de la dynamique d'accumulation du secteur, mais aussi celle du poids relatif des lignes de force du développement territorial qui contribue à spécifier l'insertion du secteur dans un mode de régulation nationale et dans un régime de concurrence international.

Enrichir l'approche spatiale de la théorie de la régulation

Si les travaux du réseau « régulations sectorielles et territoriales » permettent au programme de recherches régulationniste d'élargir le champs des faits qu'il explique, force est de remarquer qu'ils font aussi ressortir certaines de ses faiblesses tant dans l'explicitation du régime d'accumulation intensive, de sa régulation fordiste, de la crise, que dans sa capacité prospective en termes de régime de développement. Cela tient au fait, d'un côté, que les premières vagues de travaux régulationnistes sont restées inscrites dans une démarche d'analyse macroéconomique rétrospective et de l'autre, que ces travaux sont restés dans une problématique largement a-spatiale³. Certains travaux centrés sur les secteurs et les régions ont fait exception mais ils sont restés dispersés et n'ont pas réellement fait l'objet d'une théorisation d'ensemble. Si l'historicité des phénomènes est une préoccupation constante des approches régulationnistes, leur structure spatiale non. Pourtant de nombreux travaux, y compris ceux présentés dans ce volume, montrent la nécessité de tenir compte du rôle explicatif des structures spatiales dans les recompositions en cours, qu'il s'agisse de relations au sein d'un pays ou au sein d'une firme entre pays (Cf. Colletis *et al.* 1997, ou les chapitres Y. Dupuis et J.P. Gilly et G. Colletis dans ce volume).

C'est cette préoccupation qui conduit **J.-P. Gilly et Y. Lung** à s'attacher à mettre en perspective les agendas de recherche de l'approche en termes d'« économie de proximité » et de celle de la théorie de la régulation. Il s'agit d'explorer leur rapport à la double dimension de l'analyse méso-économique : celle de l'industrie (au sens marshallien) et celle de l'espace. Après avoir mis en parallèle les trajectoires des deux groupes de recherche, Régulation-Secteur-Territoire, d'un côté, Dynamiques de Proximité de l'autre, afin d'identifier leurs spécificités et leurs points de divergence, ils précisent ensuite les points de convergence possible des deux agendas de recherche.

De son côté, **G. Colletis** engage une réflexion sur les firmes en précisant la diversité des déterminants de leur inscription spatiale. L'auteur propose d'établir une distinction de ces déterminants en prenant en compte trois niveaux d'approches des firmes : le premier concerne le groupe, le second les entreprises (filiales, « activités » ou « métiers »...) constituant ces groupes, le troisième les établissements des entreprises. Chacune de ces entités construit son rapport aux territoires sur des bases différentes. L'établissement tend à privilégier une stratégie fondée sur une approche en termes de coûts des facteurs de production ou des ressources. L'entreprise va devoir considérer sa

³ Parmi ces exceptions notables, des ouvrages comme ceux d'A. Lipietz (1977) et de G. Benko et A. Lipietz (1992) dont les préoccupations rejoignent en partie ceux d'économistes non régulationnistes (Cf. l'analyse de J.-P. Gilly et Y. Lung chapitre 8 de cet ouvrage)

stratégie dans une certaine articulation des dimensions coûts et hors coûts de sa compétitivité. L'attention portée à la dimension hors coûts va la conduire à prendre en compte la capacité des territoires à développer des ressources spécifiques et à se préoccuper des conditions de renouvellement de ces ressources. Enfin, le groupe est avant tout sensible aux aspects financiers de sa dynamique et, ainsi, à la fluidité des capitaux sur un plan global. Pourtant, certaines interrogations émergent quant au rapport du financier à des enjeux de long terme, en particulier, à travers les articulations des dispositifs de cotation boursière prenant en compte la Responsabilité Sociale des Entreprises, sur un plan environnemental ou social.

Cet angle d'analyse par la firme souligne une autre faiblesse de la théorie de la régulation : celle de l'entreprise. La préoccupation d'une micro-économie alternative s'articulant de façon conceptuellement cohérente avec le programme de recherches régulationniste n'est pas nouvelle. Dès lors que l'analyse quitte le niveau macro-économique, il n'est plus possible de faire l'impasse sur cette question. Partant de ce constat, **Y. Lung** explore les possibilités ouvertes par la notion de « modèle productif ». Il semble que les liens micro/macro proposés par ce concept trouvent une certaine efficacité pour les industries produisant des biens industriels de consommation finale, en particulier l'automobile, mais son applicabilité à d'autres domaines semble encore limitée. D'où la perspective d'un agenda de recherche régulationniste qui, pour mieux articuler la diversité des modèles productifs à la variété des formes de capitalisme, au sens de la diversité des articulations micro / macro, viserait à y intégrer une approche d'ordre méso économique. Il s'agirait de lire en quoi l'émergence de nouvelles régulations sectorielle et territoriale crée des espaces de développement renouvelés aux entreprises conduisant à la constitution de nouveaux modèles micro-économiques. Leur viabilité, sur le long terme, interrogerait le mode de régulation et des choix en matière de mode de développement sur un plan macro-économique.

Un retour vers les approches macroéconomiques fondées sur un renouveau des approches méso économiques

Cet aller-retour entre niveaux d'analyse montre l'importance de saisir les recompositions productives précises qui accompagnent la mondialisation. Certains estiment, comme **P. Petit**, que désormais c'est la modification profonde des rapports d'échange internationaux et des formes de concurrence qui détermine les évolutions des régimes d'accumulation nationaux. Ce dernier souligne, cependant, que ces évolutions prennent des formes variées qui ne sont intelligibles qu'à condition de connaître les formes de mobilisation des capitaux impliqués dans les différentes productions. De nombreux travaux font ressortir le rôle clé, des services d'intermédiation dans cette dynamique d'accumulation, mais P. Petit nous rappelle combien cette intermédiation tertiaire est spécifique à chaque pays et à son histoire économique, comme à la spécificité des recompositions de ces secteurs d'activité marquées par l'irruption des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). D'une certaine manière, l'évolution des formes de concurrence serait consubstantielle à l'émergence

d'une dynamique économique dépendante de ces activités d'intermédiation en refondation, et de celles qui relèvent d'investissements immatériels.

En définitive, les différents niveaux d'approche (micro - méso - macro) invitent les recherches en termes de « régulations sectorielles et territoriales » à préciser les fondements des articulations entre ces trois niveaux.

Il s'agirait, en premier lieu d'approfondir la compréhension des dynamiques macroéconomiques en tenant compte : d'un côté, d'une nouvelle diversité « sectionnelle » des activités sectorielles. L'émergence d'une économie fondée sur les services, les connaissances et l'immatériel conduit à se préoccuper du rôle des services d'intermédiation et des services en tant qu'investissements immatériels dans les formes contemporaines de l'accumulation et de sa territorialisation ; de l'autre, d'une nouvelle diversité « fonctionnelle » de certains secteurs d'activité associée à leur reconfiguration ; les formes hétérodoxes d'activité (pluriactivité etc.) dans l'agriculture et les nouvelles fonctions sociétales de ses missions, l'émergence de l'environnement en tant que secteur et sa place spécifique dans les conditions de reproduction des ressources comme, à travers elles, du caractère durable de l'accumulation ; la restructuration du secteur des services de proximité à la personne et les nouvelles conditions de vie...).

Il s'agirait, en second lieu, d'appréhender une diversité d'échelles de régulation territoriale, non plus emboîtées comme des « poupées russes » du national vers le local, mais encadrées de manière différente selon les modes de régulation ou de gouvernance en vigueur. Cette attention renouvelée à l'émergence de différents modes de régulation pourrait être envisagée en tenant compte également de la façon dont les nouvelles fonctionnalités des secteurs d'activité engagés dans des processus de déssectorisation / re-sectorisation sont prises en compte ou non. Les analyses sur les modes de régulation perçus comme des formes d'agencement des échelles territoriales et d'agencement de nouvelles fonctionnalités sectorielles en émergence, permettraient de caractériser différents régimes de développement conduisant à des devenirs sociétaux fort différents.

Il s'agirait, enfin, de considérer si certaines dynamiques territoriales comme certaines dynamiques sectorielles offrent des perspectives de développement à des modèles microéconomiques à la recherche d'innovations de rupture. Les modèles économiques d'entreprise pris dans leur diversité, auraient, alors, une viabilité dans le temps dépendante, pour partie, des modes de régulation en vigueur.

Bibliographie: quelques travaux français

- ALLAIRE G., BOYER R. Dir. 1994. *La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, INRA-Economica
- ALLAIRE, G. 1988. Le modèle de développement agricole des années 60, *Economie Rurale*, N°184-186, pp 171-181.
- BARTOLI P. BOULET D., 1990, Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle : le cas de la sphère viticole, *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n°17, 7-38.
- BEKKO, G. ET LIPIETZ, A. 1992, *Les régions qui gagnent*, PUF.
- BERRIET-SOLLIEC M., DELORME H., LAURENT C., MOURIAUX M.-F. MUNDLER P., PERRAUD D. 2006, Régulation de l'agriculture : les Régions comme nouveau lieu de mise en cohérence territoriale des politiques agricoles ? La région Rhône-Alpes dans le contexte européen, *Canadian Journal of Regional Science*", Volume 29, numéro 1.
- BOYER R. 1986. *La théorie de la régulation, une analyse critique*. La découverte. Paris.
- BOYER R. 1990. Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles, *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n°17, 39-76.
- BOYER R., SAILLARD Y. 1995. *La théorie de la régulation. L'état des savoirs*. La découverte. Paris. [Sur les dimensions sectorielles et territoriales voir les 9 chapitres de la quatrième partie]
- COLLETIS G., GILLY J.-P., PECQUEUR B., PERRAT J., ZIMMERMANN J.-B., 1997, Firmes et territoires entre nomadisme et ancrage, *Espaces et Sociétés*, n°88/89.
- DIEUAIDE P. 2005. Travail cognitif et gestion des connaissances dans les activités de conception. *Economie et société*. Série AB, n°4, 699-723.
- DU TERTRE C., EL Mouhoud M., Moati, P., Petit P. 2000. Secteurs et territoires dans les régulations émergentes. *La lettre de la régulation*, n°33,
- DU TERTRE, C. 1989, *Technologie, Flexibilité, Emploi : une approche sectorielle du post-taylorisme*, Editions l'Harmattan, 320 pages.
- DU TERTRE C. 2007. Création de valeur et accumulation : capital et patrimoine. *Economie appliquée*, tome LX, n°3, 157-176.
- GES. 2002. Numéro spécial de la revue *Géographie, Economie, Société* 4 (2) « Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux pour la recherche ? » Numéro spécial avec des contributions de G. Allaire, J.-P. Chanteau, C. Laurent, B. Pecqueur, M. Nieddu, C. du Tertre, P. Petit, M. Quéré)
- GILLY J.-P., PERRAT J., 2003, La dynamique institutionnelle des territoires entre gouvernance locale et régulation globale, *Cahiers du GRES*, 2003-05, téléchargeable sur : <http://beagle.u-bordeaux4.fr/gres/publications/2003/2003-5.pdf>.
- LAURENT C. 2002. Multifonctionnalité et éligibilité aux aides PAC dans l'UE. *Economie Rurale*. 268-269. Mars juin 2002. p. 144-158
- LAURENT, C. 1992. *L'agriculture et son territoire dans la crise*. Thèse de doctorat en sciences économiques. Université de Paris VII. 454 p. + annexes
- LIPIETZ A. 1977. *Le capital et son espace*. Maspero.

LUNG Y. 2006. L'articulation entre la diversité des modèles productifs et la variété du capitalisme. Une revue de la littérature et une mise en perspective à partir du cas de l'industrie automobile. Working paper de l'association Recherches et régulation. RR série K 2006-1. 40 p. www.theorie-regulation.org

NIEDDU, M., GAIGNETTE, A. 2000. L'agriculture française entre logiques sectorielles et territoriales, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, N°54, 48-87.

PETIT P. 1998. Formes structurelles et régime de croissance de l'après-fordisme. *L'Année de la régulation*, vol. 2, 169-196.

TOUZARD, J.-M. 1994. *Crises sectorielles et dynamiques régionales : les recomposition de l'agriculture en Languedoc-Roussillon*. Thèse de doctorat. Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier.

ZUINDEAU B, ROUSSEAU S, Théorie de la régulation et développement durable, *Revue de la régulation*, n°1, Varia, mis en ligne le 15 mai 2007.

<http://regulation.revues.org/document1298.html>